

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : PLUS DE SERVICES AU MÊME PRIX



Le 22 janvier, Simon RENUCCI, Maire d'Ajaccio et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et Jean-Pierre BUCHOUD, Directeur Régional de Veolia Eau Méditerranée, ont paraphé les avenants aux contrats de Délégation de Service Public d'Eau Potable et d'Assainissement. Ils intègrent, ainsi, de nouvelles prestations et entérinent la poursuite des contrats jusqu'à leur terme, le 3 décembre 2017 pour l'eau potable et le 31 décembre 2016 pour l'assainissement. Gains qualitatifs sans augmentation du prix de l'eau ; Clients, citoyens, collectivité et délégataire, chacun devrait y des motifs de satisfaction au travers des nouvelles dispositions délibérées par la CAPA le 13 décembre dernier.